

Les questions les plus fréquentes concernant le projet « SCS 2020 »

Comment modernise-t-on une association de plus de 130 ans ? Comment stopper la diminution des membres ? Quelles mesures faut-il appliquer pour armer la SCS pour l'avenir ? Le groupe de travail « Quo vadis » s'occupe de ces questions depuis deux ans et demi. Rapport intermédiaire.

Andreas Rogger / Ursula Känel Kocher

Etat des faits : « Quo vadis » est un terme banal, mais combien adapté à la situation. La question se pose de savoir où va, resp. quelle direction la SCS souhaite-t-elle suivre pour se développer. Quelles sont les modifications nécessaires et souhaitables pour que cette association qui a plus de 130 ans d'existence et qui jouit d'une longue tradition défende et consolide sa situation ? Et comment peut-on stopper la diminution continue du nombre de ses membres (10'000 membres perdus au cours de ces 10 dernières années) et comment en acquérir ?

« Ne pas réinventer la SCS »

Regard rétrospectif : En 2013, le Comité central a organisé un workshop stratégique afin d'établir une vision de l'avenir de la SCS et a adopté un concept de développement comprenant six thèses. Celles-ci ont été âprement discutées lors de la Conférence des Présidents de 2014 à Zuchwil lors de plusieurs « tables rondes ». En conclusion, le groupe de travail « Quo vadis » a vu le jour. Il est composé de Peter Bieri, en tant que Président, Sophie Müller, Béat Leuenberger, Werner Furrer, René Rudin, Urs Lauber et Urs Müller. Ceux-ci se sont alors attaqués aux six thèses, ont pesé le pour et le contre et ont mené de nombreux entretiens. Peter Bieri : « Nous ne pouvons pas réinventer la SCS en tant que telle. Le but est de conserver ce qui va bien et d'apporter de nouveaux compléments judicieux. »

Poser des questions par l'intermédiaire d'un blog

Une présentation des résultats actuels se trouve désormais aussi sur le nouveau site Internet de la SCS (www.skg.ch), où figure également un blog qui offre aux membres la possibilité de poser des questions concernant le projet « Quo vadis ». Ces questions sont récoltées, travaillées et les réponses sont apportées ultérieurement dans la revue « Hunde ».

Révision des statuts planifiée pour 2017

Les premières mesures correctives ont déjà été présentées avec la « petite révision des statuts », lors de l'Assemblée des délégués de cette année. Il est prévu de soumettre une autre révision des statuts plus complète lors de l'Assemblée des délégués de 2017 pour que le projet « Quo vadis SCS 2020 » puisse se poursuivre. Les modifications des statuts entreraient donc en vigueur en 2018. Nous avons réuni dans cet article, les questions les plus fréquentes auxquelles le groupe de travail a été confronté au cours de ces derniers mois.

L'élevage des chiens de race est un élément important de la SCS. L'élevage des chiens de race doit encore être plus stimulé à l'avenir. Avec quelles mesures ?

Les deux groupes de travail existant à ce jour, la « Commission pour le comportement » et la « Commission pour l'élevage », seront réunis en un seul groupe le « Cercle de travail pour l'élevage, le comportement et la protection des animaux » (CECP). Il représente ainsi un interlocuteur clairement défini pour tout ce qui concerne l'élevage. Les clubs de race seront impliqués dans le choix des membres de ce cercle de travail. Les membres de cette commission doivent être proposés par les clubs de race et nommés ensuite définitivement par le Comité central. Le président de ce groupe de travail est élu par l'Assemblée des délégués de la SCS. Pour que ce nouveau groupe, tel qu'il a été décrit, puisse être fondé, une modification des statuts sera nécessaire et proposée lors de l'Assemblée des délégués de 2017. Les prochaines élections régulières auront lieu en 2018. Ce qui signifie que le groupe de travail, pour autant que les délégués donnent le feu vert, pourra entreprendre ses travaux après l'AD de 2018.



La SCS souhaite se positionner comme le point de contact pour répondre à toutes les questions des détenteurs de chiens.



L'offre des formations de base et des formations permanentes doit être intensifiée.



Le « Cercle de travail pour l'élevage, le comportement et la protection des animaux » s'occupera dorénavant de l'élevage.



À l'avenir, l'encouragement de l'élevage des chiens de race occupera également une position centrale.

Qu'y a-t-il encore de plus concret ? Avec quelles mesures veut-on encourager l'élevage des chiens de race ? Exemples ?

Différents projets sont envisagés que le futur groupe de travail (CECP) devra traiter en détail. À l'heure actuelle, il convient, en priorité, de simplifier les structures de l'Association pour qu'on puisse ensuite commencer à travailler. Pour l'heure, ce sont des étapes stratégiques qui sont au premier plan.

Entretemps, le Règlement d'élevage de la SCS a été retravaillé et approuvé par l'AD de cette année. Quels objectifs ont été visés lors de la révision ?

« Keep it simple and stupid ». Comme les exigences sont très différentes d'une race à l'autre, l'objectif était de rédiger un règlement d'élevage court et compréhensible, qui soit conforme à la législation suisse, qui suive les directives de la FCI et qui donne la possibilité aux différents clubs d'augmenter les exigences de leur propre règlement d'élevage.

Parmi les six thèses, figurait également la formation d'une « Association d'élevage libre ». Qu'en est-il ?

Il est très vite apparu au cours d'entretiens et d'enquêtes que les clubs de race n'en voulaient pas. Du point de vue du Comité central, une Association d'élevage libre aurait certes apporté

certaines avantages, mais l'inégalité de traitement aurait favorisé différents éleveurs ; pour toutes ces raisons, cette thèse a été rejetée très tôt et n'est plus entrée en ligne de compte.

Il est prévu de créer un nouveau « Cercle de travail des associations régionales ». Quel est son but ?

Il existe déjà des associations régionales dans différents cantons, que ce soit NOV, IGKO, KVAK, ZIG. Ces structures créées au niveau régional doivent être encore renforcées. Car, suite à divers entretiens, il apparaît toujours que la base des détenteurs de chiens, depuis le sportif amateur en passant par le responsable des cours d'éducation jusqu'au conducteur de chien amateur sans ambitions de compétition se sent insuffisamment représentée au sein de la SCS. Il faut maintenant qu'un représentant des associations régionales soit élu pour siéger au Comité central. À l'avenir, les associations régionales tiendront une fois par année leur propre Conférence des Présidents au cours de laquelle un candidat sera déterminé pour l'élection au Comité central de la SCS.

Qui peut devenir membre d'une association régionale et laquelle ?

L'affiliation est absolument libre. En principe, chaque section peut adhérer à une association régionale. L'association régionale concernée décide de son acceptation. Il n'y a pas d'« exclusivité territoriale ». Les sections sont aussi ici entièrement libres. Dans le canton d'Argovie, par exemple, il y a des sections du Fricktal qui, géographiquement, s'orientent plus vers Bâle, mais qui sont politiquement actives dans le canton d'Argovie. Si elles le souhaitent, elles peuvent faire partie des deux.

Est-il possible de fonder plusieurs associations régionales dans la même région ?

Naturellement si la situation l'exige et si suffisamment de personnes souhaitent travailler sur place.

En quoi les associations régionales représentent-elles un avantage pour la SCS ?

La présence politique sur place est toujours plus importante et celle-ci doit être gérée dans les différentes régions par les sections qui y sont installées. Une association régionale assure les tâches politiques sur place, relie et soutient les membres qui lui sont affiliés ; elle encourage l'échange d'expériences et de connaissances.

Une autre thèse propose l'intégration des écoles canines au sein de la SCS. Pourquoi devrait-on agir ainsi ?

De nombreux membres ont exprimé le souhait d'intégrer les écoles canines au sein de la SCS. Il a fallu dès lors trouver une solution qui le permette, mais qui conjointement, n'affaiblisse pas les sections et la structure démocratique de l'association. Il est prévu qu'à l'avenir, les écoles canines puissent devenir membres d'une association régionale et par le fait seraient intégrées et recevraient le label de la SCS. Cependant, contrairement aux sections affiliées à l'association régionale, elles n'auraient pas le droit de vote. Et ce qui n'est pas non plus négligeable, c'est de consolider la marque SCS en tant que « Centre de compétence pour le chien ». Les écoles canines restent libres de collaborer ou non.

Quels sont les objectifs et les conceptions du domaine de la formation ?

La priorité est donnée aux formations de base ; à ce niveau, les sections locales, resp. les associations régionales en sont responsables. Le bureau de la formation souhaite élargir l'offre des formations permanentes et continues et des formations spéciales. Avec la poursuite de la certification « Eduqua », l'assurance qualité prendra également une place plus importante à l'avenir.

On parle souvent de la problématique du plurilinguisme. Qu'en est-il des propositions de solutions ?

Le plurilinguisme est et reste un défi qui a aussi des implications financières. C'est un domaine qui demande beaucoup d'engagement.

Quels sont les effets financiers de « Quo vadis » ?

Dans un premier temps, il n'y a pas d'effet direct. Un des objectifs consiste à influencer positivement l'évolution du nombre de membres ; des organisations régionales fortes et les clubs de race doivent contribuer à atteindre ce but. L'élaboration d'avantages réservés exclusivement aux membres sous forme de rabais, jusqu'à de petites choses, par exemple, des réductions sur les billets d'entrée de manifestations, est un autre point qui devrait permettre de rendre une affiliation plus attractive. Un autre objectif est la « Contribution de parrainage », afin d'acquérir des sympathies et de générer des rentrées d'argent.

La discussion portait également sur la possibilité d'une affiliation directe à la SCS.

Pourquoi cette option a-t-elle été à nouveau rejetée ?

Les structures de la SCS, la répartition des tâches, des droits et des obligations forment un ensemble finement équilibré. L'introduction d'affiliations individuelles aurait compliqué le travail entre l'association et ses associations de membres, concernant les questions des droits et des obligations des membres individuels, contrairement à ceux des sections et des clubs de race.

La possibilité d'être membre de plusieurs associations a été souvent discutée. Qu'en est-il actuellement ?

Jusqu'à maintenant, il n'était pas possible pour la SCS de vérifier qui était membre à double. En effet, les associations n'ont pas dû remettre de listes de leurs membres. Sur la base de la décision de l'AD du mois d'avril, il est maintenant possible d'entamer l'élaboration d'une banque de données des membres. Ensuite, on pourra aussi évaluer les conséquences financières et élaborer des propositions de solutions.

Plus généralement : Pourquoi le changement pour l'avenir n'est-il pas plus radical ?

Les désirs et les exigences des membres sont parfois diamétralement opposés. Le devoir d'une association nationale est de représenter tous les membres et d'être présent pour tous. Le soutien des minorités représente avant tout une part importante de ses tâches. Bouleverser entièrement la structure démocratique et historique aurait très vraisemblablement plus de conséquences négatives que les adaptations proposées qui sont modérées, mais constantes.



La stimulation de l'élevage des chiens de race continuera à être une préoccupation centrale.